

passèrent sur les terres du seigneur de Chaillouvre, se prirent de querelle avec des hommes qui gardaient, dans un champ, des bestiaux de ce seigneur et voulurent même en enlever quelques têtes. Plusieurs de ces hommes furent blessés à coups de lance et l'un d'eux, Guillaume Grivelli, reçut dans le ventre un coup d'épée dont il mourut avant les quarante jours expirés depuis cette querelle. Humbert du Saix, administrateur de la seigneurie de Chaillouvre se plaignit de cette violence à Hugues, seigneur de Saint-Trivier. Il évaluait à 70 francs d'or le dommage qui lui avait été fait. On fit une enquête sur cette rixe, des témoins furent entendus, des amis communs intervinrent pour faire concilier ces deux seigneurs sur ce sujet de guerre.

Le seigneur de Saint-Trivier céda à celui de Chaillouvre un de ses hommes, appelé Guillaume Valencions, qui se reconnut être son homme-lige, taillable et exploitable ; le seigneur de Chaillouvre l'accepta comme une indemnité suffisante des dommages dont il s'était plaint. Cette transaction fut longuement rédigée par deux juges-commissaires délégués par les deux seigneurs et en présence de plusieurs témoins, le 18 février 1378.

Guillaume de Saint-Trivier, troisième du nom, frère de Hugues de Saint-Trivier, était seigneur de Saint-Trivier en Dombes, Villeneuve, Branges et Sandrans ; il confirma, en 1391, les privilèges donnés aux habitants de Saint-Trivier par ses prédécesseurs.

Le 28 novembre 1391, Edouard de Beaujeu, au nom de Jeanne de Beaujeu, veuve de Hugues de Saint-Trivier et Guillaume de Saint-Trivier, firent une transaction par laquelle celui-ci céda la seigneurie de Sandrans à sa belle-sœur.

Le mardi avant la Pentecôte de l'an 1393, Guillaume, seigneur de Saint-Trivier, fit foi et hommage au sire de Beaujeu. Il déclara qu'il les faisait à la forme et sous les mêmes conditions que ses prédécesseurs et avant tous autres seigneurs. Le sire de Beaujeu promit de le garder, de